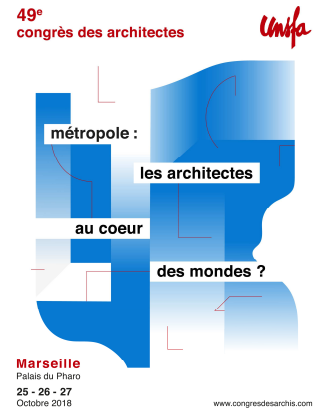




L'UNION DES ARCHITECTES

49^{ème} CONGRES DES ARCHITECTES

MARSEILLE, PALAIS DU PHARO - 25-26-27 OCTOBRE 2018



METROPOLE : Les architectes au cœur des Mondes ?

NOTE DE CADRAGE

Les Métropoles sont de nouvelles entités administratives françaises au territoire agrandi et aux compétences élargies par rapport aux Communautés Urbaines dont elles prennent la suite. Par l'addition des champs de compétences affectés précédemment aux communes et aussi partiellement aux départements et aux régions, elles sont appelées à prendre un rôle moteur dans l'aménagement du territoire et deviennent de fait les collectivités territoriales aux moyens économiques et humains les plus importants après l'Etat. Elles auront, en outre, un rôle structurant pour le développement économique et humain de leurs régions. Ce rôle particulier est renforcé par l'éclatement, le peu de moyens et de champs de compétences des collectivités intermédiaires que sont en France les régions et les départements. Elles seront donc appelées à devenir des interlocuteurs et des donneurs d'ordre importants pour les architectes. Elles seront pour les architectes un nouveau champ de réflexion pour un aménagement du territoire élargi.

Pourtant si nous nous penchons sur le terme MÉTROPOLE nous ne pouvons que constater que les collectivités territoriales auxquelles il est affecté en France entreraient plutôt dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler VILLES INTERMÉDIAIRES à l'échelle mondiale. En effet le terme de Villes Intermédiaires réuni en principe les agglomérations comprises entre cent-mille et deux millions d'habitants. Or aucune des collectivités considérées, en dehors du Grand Paris, ne dépasse ce chiffre.

Pour nombre d'entre elles, leur territoire élargi sort largement du cadre strictement urbain, habituellement qualifié de « métropolitain ». Elles comportent parfois de nombreux espaces péri-urbains, voire ruraux, quand il ne s'agit pas d'espaces naturels protégés. Marseille qui est devenu une Métropole Département allant jusqu'à Aix-en-Provence et Aubagne et englobant une majorité de zones naturelles, dont le Parc National des Calanques est symbolique en la matière et constitue même une situation extrême à même de nourrir nos réflexions sur la place des architectes dans un nouveau processus de développement

territorial liant l'urbain et le rural. Marseille, ville multiculturelle rencontre des civilisations de la Méditerranée depuis plus de deux millénaires et qui contribué à leur brassage, nous offre l'occasion d'élargir nos réflexions à notre responsabilité d'architectes pour lier le devenir d'une Ville à son Histoire et pour contribuer à maintenir des liens sociaux, en se mettant au cœur des Mondes.

Philippe Klein, membre du Bureau National de l'Unsa en charge des congrès

« Métropole désireuse à la rencontre des Mondes »

Marseille PORTE D'ENTREE entre la Méditerranée et l'Europe : Il s'agit incontestablement d'une des plus anciennes histoires de regards croisées et d'échanges entre toutes les populations des rives de la Méditerranée. Sa création de cité grecque à l'endroit d'un Lacydon occupé par une tribu de provençaux, nous esquisse d'emblée de ce qu'allait être le destin de cette ville : Accolée à la Méditerranée en échange avec son Hinterland. La mer, moyen de communication propice aux échanges commerciaux. La terre, territoire des négociations, de paysannerie, d'artisanat. Entre les deux : La Cité – Politis.

Aix - Marseille fraîchement métropole : Comment construire cette nouvelle identité avec ses voisins d'Aix en Provence à l'Etang de Berre et la plaine de la Crau et les Alpilles en passant par Aubagne (et même par Arles qui n'en fait pourtant pas parti administrativement) ? Si l'échelle du département était l'invention du XIX^{ème} siècle, la régionalisation de l'hexagone celle du XX^o, la métropole pourrait s'esquisser comme l'échelle de ce début du XXI^{ème} siècle. Que recouvre cette échelle ? Revenons-nous d'une certaine façon à la Cité Etat ? La Ville Franche. Comment appréhender d'une part administrativement cette nouvelle gouvernance ? Mais surtout à quel dessein ? Sommes-nous en face d'une recomposition à minima qui ne se souci que des aspects comptables où sommes-nous face à une ambition autre et bien plus grande que nous tardons à découvrir ?

Si nous faisons un rapide détour par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les établissements publics intercommunaux de coopération sont instaurés d'autorité par l'Etat du moins pour le grand Paris et Aix Marseille Provence (AMP). Instaurés par l'Etat en 2016 c'est actuellement la métropole la plus grande en terme de surface (4x plus grand que le Grand Paris) mais également la moins dense (4x moins d'habitants que le Grand Paris). Elle est composée de 92 communes contre 131 pour le Grand Paris. Si nous comparons avec la Métropole de Lille (92 communes pour un territoire 5 fois moins vaste et une population de seulement 1/3 de moins), nous voyons qu'AMP a la particularité d'une échelle du territoire départemental. En effet les Bouches-du-Rhône occupent une surface de 5000 km², là où l'AMP en compte 3150 km². Les 6 intercommunalités qui ont donné naissance à l'AMP en traînant les pieds, se trouvent dans un territoire départemental tout en parlant d'une métropole. En gros le 19^{ème} siècle s'invite au 20^{ème} Bref, si AMP est un peu particulier, c'est sans doute parce que le territoire et ses habitants le sont ... Ou alors doit-on y voir la main de l'état qui surveille une nouvelle fois cette ville-cité ? Parlons donc de l'ampleur des compétences des métropoles : Elles sont issues des compétences des communes, de certaines du département, de la région et même de l'état.

Tout un programme que AMP va même élargir au-delà de son territoire car, elle peut même participer au développement international, inter régional et régional. On imagine donc que la période de transition de 4 ans dans laquelle la métropole se trouve, que ce n'est pas une sinécure. Mais comme la ville-cité ne craint dégun ...

Nous en arrivons à notre thème : *Comment mettre les architectes au cœur des Mondes pour contribuer à construire une métropole désireuse et qui va à la rencontre des Monde ?* Si nous percevons le vaste champ des compétences et que nous ajoutons à cela le vaste territoire, il faut une énergie de grande ampleur pour faire face au défi de cette métropole. Et comment existera-elle ?

Par le fait d'un territoire aussi vaste, elle ne peut pas être un état-cité, du moins pas en terme de la ville murée. Elle ne peut pas non plus avoir une attitude d'exclusion car excommunier de la cité, revient à envoyer un citoyen dans un département limitrophe ou alors à la mer.... Plus sérieusement, si nous souhaitons donc tant que AMP soit désireuse c'est que, avant d'être architecte, nous sommes des citoyens qui sont viscéralement attaché à la vie en société. Et quoi de mieux que s'offrir comme ambition que la vie soit désireuse dans cette cité. Au vu des compétences de la Métropole, nous pouvons pratiquement à chaque chapitre verser notre contribution à une vision, une vision qui se veut généreuse, attentive et inclusive. Généreux le territoire l'est incontestablement ! Comment sanctuariser les paysages entre les bourgs et les pôles de compétences ? Comment accueillir sans ouvrir à la construction totale de ce vaste territoire ? Comment se supporter les uns les autres ? La contribution des architectes, paysagistes, urbanistes, n'est donc pas exclusivement dans le dessin. Le développement et l'aménagement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain, la politique du logement, la politique de la ville (?), la politique du cadre de vie, sont autant de compétences de la métropole où l'architecte paysagiste et urbaniste sont directement concernés. Nous pouvons sans conteste contribuer activement à ces compétences « nouvelles ».

Attentif, car oui, nos disciplines nous conduisent impérativement à la spécificité d'un lieu, d'un bourg. Chacune des communes s'est avec le temps plus ou moins forgée une spécificité, comment intégrer que l'échelle de nos bourgs change ? Comment ne pas ignorer l'échelle d'un village, à côté d'une bretelle entre deux agglomérations ? Attentif aussi à la diversité des lieux et ses activités, aux reliefs et l'absence des activités, comment instaurer du silence dans un vaste territoire interconnecté ? Comment accepter et améliorer la diversité des activités ? Comprendre la flore et la faune de ce territoire et comment leur donner voix au chapitre ? Comment ces grands parcs seront en dialogue avec les bourgs, les pôles urbains, la métropole ?

Inclusif, car dans ce monde fini (mais pas mort), comment pouvons-nous contribuer à éviter les réactions d'un entre soi, de la ville murée, de la petite communauté ? Sans partir dans la quête de la grande cause politique, n'avons-nous pas à proposer nos compétences, à aérer nos espaces ? A hiérarchiser les lieux afin de ne pas se trouver dans la promiscuité, risque du rejet et de l'adversité. Interconnecter les villes, les bourgs et les villages pour diffuser le travail, innover tous les recoins de la métropole pour que chacun des habitants de ce territoire y trouve sa place.

A la découverte des Mondes.

Ce vaste lieu qu'est la Méditerranée, est une fois de plus théâtre de conflits, de rejets, d'errants. Depuis que l'homme marche debout, il erre, il s'attarde, il se déplace. Depuis qu'il cultive la terre et le bétail, il crée des cités. Depuis qu'il a mécanisé ses outils il se déplace de nouveau, plus vite, plus loin plus mieux... Depuis qu'il a internet il est au lit car le monde vient à lui à travers son écran tactile. Par un coup de doigt il file aux Indes, passe par le Cap, fait le tour du monde comme Fernand de Magellan, mais d'un seul clic !

Pour autant découvrons nous le monde, les mondes, les gens ? Sans parler d'une mission divine, nous autres architectes, n'avons-nous pas l'impérieuse nécessité des autres ? Comment nous nous nourrissons d'idées qui dépassent la petite forme commerciale ? Femmes et hommes de culture, n'avons-nous pas à nous situer dans ce vaste monde ? Eponge de tous les sucs sécrétés par la terre, l'air, le vivant. N'est-ce pas un des premiers engagements lorsque nous prêtons serment à l'inscription au Tableau de l'Ordre : notre formation continue. Ne passe-t-elle pas avant tout par la compréhension de nos mondes, ses complexités, ses diversités ? Elles nous conduisent à apporter des réponses spatiales de circonstance. De plus, les expériences des autres aux moyens autres, nous aident à développer des solutions à nos problématiques.

Comme nous embrassons ce vaste territoire, nous ne pouvons ignorer que la Méditerranée en fait partie ainsi que les gens qui s'y trouvent. Depuis toujours cette ville a accueilli et continu de le faire malgré des envies de se fermer. Les gilets de sauvetage en guise de drapeaux qui ornaient cet été 2017 la tour du roi René au titre extraordinaire « Nous sommes là ! » nous rappellent que le désir d'une vie meilleure est plus fort que tout. Le retenir, l'ignorer c'est tourner le dos à l'ADN de l'homme debout !

Femmes et hommes de culture nous devons y contribuer à rester des hommes debout (en marche ?...).

Patrick Verbauwen, Président du SA13

Le congrès de Marseille sera l'occasion d'élargir nos réflexions et d'échanger sur ces sujets, mais aussi de nous mettre à l'écoute de nos partenaires, à travers un programme d'ateliers, de conférences et de tables rondes.

Le Congrès de Marseille sera riche en découvertes et est ouvert à tous les architectes français, mais aussi étrangers et à leurs partenaires de l'aménagement du cadre de vie.

Il sera l'occasion de la remise de la 18^{ème} édition du Prix du Projet Citoyen qui est l'illustration de l'action de l'Unfsa en faveur de démarches participatives associant les architectes, les maîtres d'ouvrage et les usagers.

La qualité d'accueil sera assurée par le syndicat local SA13 dont nous connaissons le sens de la convivialité.

***Tout devrait concourir à ce que nous soyons nombreux à Marseille
les 25, 26 et 27 octobre 2018 pour le 49^{ème} CONGRES DES ARCHITECTES***

Jeudi 25 octobre 2018 – 9 h 00 à 10 h 00

Atelier

Dématérialisation des factures

Présentation du portail de facturation électronique « CHORUS PRO »

NOTE DE CADRAGE

PUBLIC VISÉ : ARCHITECTES, ÉCONOMISTES, ADHÉRENTS FFB ET FNTP ET MAITRES

D'OUVRAGE

INTERVENANT : AGENCE POUR L'INFORMATIQUE FINANCIERE DE L'ÉTAT (AIFE, SERVICE DU MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS)

- **Cadre réglementaire de la dématérialisation des factures et la mise en place par le ministère des finances de la plateforme « Chorus Pro »**
- **Le fonctionnement général de « Chorus Pro » : qui est concerné ?**
- **Les types de documents échangés, les modes d'accès**
- **La gestion de factures de travaux dans « Chorus Pro »**
- **Les outils mis à disposition par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (l'AIFE) pour accompagner les utilisateurs.**

INTERVENANT :

Sanjeevan Ledsumanam

Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat

Délégation à l'Accompagnement à la Transformation et à la Modernisation

Jeudi 25 octobre 2018 – 09 h 00 à 11 h 00 et venredi 26 octobre 2018 – 9 h 00 à 11 h 00

Formation – Matériaux et transition énergétique –

Organisée par le GEPA

Pour vous inscrire : <http://www.formation-architecte.com/Nos-Formations-Nos-Formations-fr/Economie-d-energie--2923.htm>

Possibilité de prise en charge par le FIF-PL et Actalians dans le cadre des droits à la formation continue des architectes.



Matériaux et transition énergétique

Durée :	4 heures de formation
Public :	Architectes
Prérequis :	Aucun
Formateur :	Jacques ALLIER consultant en performance énergétique

Contexte

Les matériaux entretiennent avec l'énergie une longue histoire. En outre, les divers effets, notamment climatiques, des énergies utilisées depuis la période industrielle rendent nécessaire la prise en compte des impacts environnementaux qui s'ajoutent désormais aux caractéristiques traditionnelles.

Cette évolution totalement nouvelle dans beaucoup de secteurs et engendrera des comportements différents des concepteurs de produits, composants ou bâtiments. Il conviendra que les concepteurs, mais les architectes en particuliers, maîtrisent suffisamment les obligations des évolutions normatives et réglementaires pour ne pas subir des conseils ou des prestations inadaptées d'acteurs tiers de la maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage.

Objectifs pédagogiques

Prendre conscience des conséquences de la transition énergétique sur la conception des produits et bâtiments

Connaître les connaissances à acquérir.

Programme

Introduction

- Définition
- Rappels divers sur l'énergie

Evolution historique

- Matériau et énergie : un vieux couple
- Un modèle vertueux pendant des millénaires
 - Les matériaux utilisés
 - Firmitas, utilitas, venustas...
- La rupture de la révolution industrielle
 - La période 1760-1970
 - Matériaux à base de liants minéraux, métalliques, verriers, de synthèse
 - Approche constructive, des comportements thermiques par périodes

Prise de conscience

- Prise de conscience des causes
- Prise de conscience des effets
- Autres prises de conscience

La transition énergétique

- Définition et enjeu
- Caractéristiques des matériaux
- Evolution réglementaire
 - Les lois TECV, NOTRe et la stratégie nationale bas carbone
 - Le cycle de vie d'un matériau et les émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment
 - L'expérimentation E+C- et l'approche de la nouvelle réglementation

- Les impacts environnementaux
 - Contexte normatif et législatif
 - Les impacts environnementaux et leurs calculs
- Réduire les besoins en énergie et en matériaux

Agir

- Nouveaux comportements et éco-conception
- Et les bâtiments à énergie positive ?
- Le futur dilemme de la conception

Conclusion et échanges

CONTEXTE DE LA FORMATION

Expliquez votre analyse des problématiques professionnelles à l'origine de la création de cette formation : Dans quel contexte professionnel se situe votre proposition de formation ?
Quels sont les besoins de formation auxquels l'action de formation propose d'apporter une réponse ?
Quels manques, quels écarts avez-vous identifiés ?

Comment avez-vous identifié les besoins de formation à l'origine de cette formation (analyse documentaire, entretiens...) ?

Le plan d'investissement pour le logement de mars 2013 prévoit la rénovation de 500 000 logements chaque année à partir de 2017. Le secteur résidentiel et tertiaire représente en effet une part importante (45%) de notre consommation énergétique en partie responsable (18%) de nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Ici et là, des propositions émergent (Renov'Act, DoRéMi...) tentant une démocratisation de l'amélioration du bâti.

Or si nous voulons avoir des chances de diviser par quatre les émissions de GES en 2050, les travaux à envisager sur les bâtiments existants ne peuvent se réduire à envisager une amélioration uniquement sous l'angle énergétique. L'importance des travaux permet en effet de profiter de cette "obligation" pour la transformer en opportunité d'un diagnostic plus global envisageant des améliorations certes sur le plan énergétique, mais aussi sur les plans de l'usage, du confort, de la santé, etc... dans une économie appelé à devenir de plus en plus circulaire.

Au delà de l'extension d'analyses du bâti et de propositions d'améliorations les diagnostics globaux, obligatoires à partir du 1er janvier 2017 pour tout immeuble de plus de dix ans relevant du statut de la copropriété, devront **donner envie et faciliter le passage à l'acte**, que ce soit de façon globale ou par étapes rendant indispensables des évolutions techniques, méthodologiques, organisationnelles et managériales.

Assurément l'architecte, par son approche généraliste, est assurément le mieux placé pour répondre à cette demande, à condition de disposer de posséder des compétences requises.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Quels nouveaux savoirs, savoir-faire, savoir-être, le stagiaire pourra-t-il utiliser, à l'issue de la formation (connaissances, techniques, outils, savoirs théoriques et pratiques) ? *

A l'issue de la formation, chaque stagiaire :

- découvrira l'opportunité d'être l'acteur principal de diagnostics globaux (architecturaux, techniques et énergétiques), seul ou en équipe;
- connaîtra le contenu de ces diagnostics et les conditions de leur établissement;
- disposera d'éléments appropriables pour un passage rapide à l'action.

ARGUMENTATION PÉDAGOGIQUE

En quoi les contenus présentés dans le programme de formation permettent-ils au stagiaire d'atteindre les objectifs de formation définis ci-dessus ?

Grâce à cette formation, quels pourraient être les changements dans les pratiques professionnelles du stagiaire à l'issue du stage ?

Quelles méthodes pédagogiques vont favoriser l'assimilation de ces connaissances théoriques et pratiques ?

La formation proposée est essentiellement pragmatique. Au delà des connaissances strictement techniques, architecturales et énergétiques, le programme proposé vise à faire découvrir:

Judi 25 octobre 2018 – 10 h 00 à 11 h 00

Atelier Cobaty

La densification une nécessité difficile à admettre

NOTE DE CADRAGE

Contexte et constat :

Les conséquences de l'étalement urbain.

Objectifs de l'Atelier :

Sensibiliser les élus et le grand public à la nécessité de densifier.

Contenu de l'Atelier :

- Présentation du Territoire Métropolitain Aix-Marseille- Provence.

Une métropole riche de sa Diversité.

La disparité géographique, démographique, économique, sociale, entre Marseille 850 000 habitants, Aix-en Provence, 145 000 habitants, Martigues et Aubagne, 47 000 habitants ou des villages comme Aurons ou La Barben qui n'atteignent pas les 1 000 habitants, fait que les différents « territoires » qui composent le cadre d'étude en font un laboratoire de recherches urbanistiques qui dépasse largement la simple réflexion locale.

- Densification ce gros mots qu'il ne faut pas avoir peur de prononcer.

Présentation des enjeux de la densification si mal perçus par les élus et le grand public.

Une densification raisonnable et raisonnée. Les espaces publics à partager, l'accompagnement indispensable d'une densification réussie.

- Conclusions en forme de vœux pieux.

Intervenants :

- **Jean-Yves PONS** architecte - Responsable de la Commission « Urbanisme » de COBATY Marseille Provence, membre de la Fédération Internationale de COBATY

- **Jacques FRADIN** architecte - Président de l'Association DEVENIR – Association d'architectes et d'urbanistes

- Un membre du CAUE 13 (Voir Patrick VERBAUWEN qui doit prendre contact avec le CAUE)

Jeudi 25 octobre 2018 – 14 h 10 à 14 h 35

Atelier animé par Cimbéton

***BÉTON ET EMPREINTE CARBONE DES BATIMENTS :
de l'expérimentation du Label E+C-
à la prescription des bétons***

NOTE DE CADRAGE

Présentation

- D'ici à 2020, une nouvelle réglementation environnementale, la RE2020 va imposer une performance énergétique plus élevée tendant vers le BEPOS et ajouter un indicateur environnemental, les émissions de Gaz à Effet de Serre.
- Une expérimentation est lancée pour préparer la RE2020, avec le Label E+C-
- Tous les acteurs du Bâtiment et en particulier, les Architectes avec leurs Maîtres d'ouvrage, sont sollicités pour participer à cette expérimentation volontaire. L'enjeu est majeur :
 - Cibler des niveaux d'exigence pertinents pour la future Réglementation,
 - In fine, concevoir et construire des bâtiments conformes à la RE 2020,
 - Répondre ainsi efficacement aux objectifs de la croissance verte,

Objectifs de l'atelier

- Informer sur l'évolution de la réglementation énergétique et environnementale en France vers la future RE2020 en présentant l'expérimentation du Label E+C-
- Présenter aux Architectes les sources d'informations fiables, exploitables et des outils, qui leur permettent de garantir l'atteinte des seuils,
- Proposer une démarche globale, permettant de réduire l'empreinte Carbone des Bâtiments avec pour le béton, le principe du « bon béton au bon endroit »,
- Inciter les Architectes à déposer avec leurs clients Maîtres d'ouvrage, des projets pour enrichir l'observatoire E+C- mis en place par le Ministère.

Contenu de l'atelier

- Calendrier du Label E+C- vers la RE 2020,
- L'expérimentation, ses principes, son fonctionnement,
- Présentation du Label E+C-, seuils Energie, seuils Carbone, évolution possible,
- Etudes et premiers retours : enseignements à en tirer pour bien concevoir afin de garantir le respect des seuils Energie et Emissions de Gaz à Effet de serre EGES,
- Une méthodologie et des outils proposés par la Filière béton,
 - Une méthodologie :
 - Passer d'une obligation de moyen (un Béton Bas Carbone) à une obligation de résultats,
 - Une démarche globale d'éco-conception,
 - Pour les bétons prêts à l'emploi, une Norme performante, précise et sure pour réduire l'empreinte Carbone en prescrivant « le Bon Béton au bon endroit ».
 - Des outils pour un calcul robuste des impacts environnementaux,
 - Des Données environnementales fiables, scientifiquement établies selon des normes européennes et diffusées sous une forme unique, les FDES,
 - Les FDES des ouvrages en Béton Prêt à l'emploi,
 - Les FDES des produits en béton préfabriqué,
 - Une base de données réglementaire INIES, rassemblant les FDES établie par tous les matériaux de construction,
 - Des configurateurs pour créer toutes les FDES, collectives ou spécifiques,
 - Une simulateur E+C- outil pédagogique pour comparer les performances Energie et Carbone des différentes solutions constructives, dès la phase Conception.

Nom et qualité de l'intervenant



Alain BIRAULT- Expert conseil - Consultant pour CIMBETON

Jeudi 25 octobre 2018 – 14 h 15 à 15 h 00

Atelier

Le retour à des barèmes pour les prestations de maîtrise d'œuvre ?

NOTE DE CADRAGE

En France les barèmes ingénierie de 1973, appliqués jusqu'à la mise en application de la Loi MOP avaient fixé des fourchettes de tarifications pour les prestations de maîtrise d'œuvre en marchés publics.

Dans de nombreux pays européens des dispositifs équivalents ont existé. Dans certains pays des barèmes existaient même pour les missions en marchés privés. C'était notamment le cas en Espagne, en Allemagne et au Luxembourg.

Les différents barèmes ont progressivement été abolis sous pression de la Commission Européenne qui prétextait que les barèmes contrevenaient au principe de libre concurrence entre prestataires.

Les barèmes ont successivement été supprimés en Espagne et au Luxembourg. Aujourd'hui les barèmes continuent à exister en Allemagne (HOAI) pour les architectes et les ingénieurs. Ils ont été confirmés et revalorisés par l'Etat allemand sous pression des associations de consommateurs. L'Etat allemand mis en infraction par la Commission Européenne a apporté des arguments en faveur du maintien de barèmes. Il explique que les barèmes apportent des garanties aux consommateurs en encadrant les contenus des missions, en donnant une visibilité aux consommateurs sur les compétences et moyens minimums à y affecter, qu'ils favorisaient une mise en concurrence sur les compétences et non sur le prix le plus bas. L'Etat allemand explique aussi que le vrai enjeu et l'intérêt du consommateur n'est pas de faire des économies sur des prestations de maîtrise d'œuvre, mais d'obtenir les prestations intellectuelles suffisantes pour obtenir les meilleurs prix et la meilleure qualité pour les travaux réalisés par les entreprises.

Par ailleurs l'Etat allemand explique que le HOAI ne constituent pas un frein à la concurrence des architectes étrangers exerçant en Allemagne à partir de leur pays d'origine car ils n'y sont pas soumis sous principe qu'ils peuvent profiter de conditions économiques d'intervention différentes.

Sous cet aspect ils pourraient même favoriser les prestataires issus de pays à moindres coûts salariaux.

Au Conseil des Architectes d'Europe de nombreux pays ont été longtemps opposés à la mise en place de barèmes. Les pays anglo-saxons généralement sous prétexte qu'ils constituaient un frein à la libre concurrence, et que chaque prestataire devait avoir la liberté de proposer à ses clients les contenus de missions qu'il estimait nécessaire pour satisfaire aux besoins de ses clients et d'y affecter tarifs qui lui convenaient en fonction de ses propres prix de production. Les anciens pays de l'Est y voyaient un frein supplémentaire dans leur capacité à intervenir à tarifs moindres dans d'autres pays européens.

La crise de 2008 a conduit les représentants des architectes européens à revoir leurs positions. Les différentes études de secteurs biannuelles réalisées par le CAE ont clairement montré que dans les pays où les barèmes existaient, officiellement ou officieusement, les architectes avaient beaucoup mieux résisté et que les risques et conséquences du dumping avaient été globalement maîtrisés. Le CAE s'est également interrogé sur les conséquences de réduction des contenus des missions au moment même où les architectes avaient besoin d'adopter leurs projets et prestations à de nouvelles demandes notamment en matière de performance thermique et de qualité environnementale.

Cela passe nécessairement par des missions au contenu mieux défini et mieux encadré pour mieux répondre aux besoins de leurs clients.

C'est dans ce cadre que le CAE considère que « Nous devons garder à l'esprit que la discussion sur les barèmes d'honoraires porte sur deux sujets principaux. D'une part, elle porte trois aspects vitaux, à savoir : la qualité du travail et le résultat de celui-ci, la limitation de la croissance de la rentabilité et une rémunération adéquate. » et que « il est nécessaire que le législateur reconnaisse qu'un libéralisme économique excessif dans tous les domaines de l'économie ne conduit pas toujours à une situation fonctionnelle et durable.

Cela vaut particulièrement pour l'ingénierie environnementale, à laquelle la conception en matière de construction appartient ».

Le CAE a soumis à plusieurs reprises des propositions concernant la mise en place d'un observatoire dans les différents pays européens permettant de définir les prestations nécessaires et suffisantes pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre les conséquences à y affecter et un barème d'intervention minimum à y affecter. La proposition a été approuvée par l'Assemblée Générale du CAE qui s'est également exprimé très largement en faveur d'un retour à des barèmes dans les différents pays européens, et cela à trois reprises, en avril 2014 à Padoue, en janvier 2016 à Bruxelles, en Avril 2016 à Berlin.

Cela a également été approuvé à chaque fois par les deux syndicats français siégeant au CAE. Le Conseil National de l'Ordre n'a pas participé au vote prétextant que cela ne correspondait pas aux orientations qu'il pouvait défendre au regard de son statut de délégation de service public agissant sous contrôle de sa tutelle.

L'atelier sera l'occasion de prendre connaissance des arguments du CAE pour proposer la mise en place, dans les différents pays européens, de barèmes pour les prestations d'architecture. Il permettra de faire le point sur l'exemple allemand et les positions du Gouvernement allemand pour maintenir les barèmes pour les architectes et ingénieurs (HOAI). Il permettra de s'interroger sur la façon dont l'Unsfa peut défendre auprès des pouvoirs publics français cette position qu'elle a soutenue.

Responsable d'atelier et intervenant : Philippe Klein

Animateur : Dominique Errard

Jeudi 25 octobre 2018 – 14 h 45 à 15 h 10
Conférence thématique

Les principales techniques de réparation et de renforcement structurel pour la réhabilitation des bâtiments

Les outils de Freyssinet pour la réhabilitation des bâtiments

Contexte / constat :

Les techniques de réhabilitation des bâtiments sont diverses, elles incluent des techniques de renforcement passif (armatures additionnelles, béton projeté, fibres de carbone) ou actif (précontrainte additionnelle), les techniques de réparation (suite à incendie, corrosion, tassements, flèche ou fissuration excessive) et la remise en conformité parasismique. Elles peuvent concerner les divers matériaux de construction, béton armé, maçonnerie, bois, et tous les éléments de bâtiment, balcons, poutres, dalles, murs et poteaux. Ces techniques très spécialisées ne sont pas toujours bien connues des maîtres d'œuvres.

Objectifs de l'atelier :

Présenter un panorama des principales techniques de réhabilitation des bâtiments, principalement dans le domaine structurel, à partir d'exemples concrets récents.

Contenu de l'atelier :

Après une brève présentation de l'entreprise, l'atelier présentera les principales techniques de réparation et renforcement structurel, à partir d'exemples concrets récents.

Intervenant : François Teply, Directeur Technique de Freyssinet France

FREYSSINET

Freyssinet, plus de 75 ans d'expériences dans la construction et la réparation des structures : béton maçonnerie et bois dans les secteurs du Bâtiment, du Génie Civil et du Génie Civil de l'eau.

Freyssinet réuni un ensemble d'expertises sans équivalent dans ces secteurs, maîtrisant les études des structures d'ouvrages, la fabrication de matériaux, de matériel et leur mise en œuvre sur chantier.

Freyssinet est présent sur tout le territoire Français et Dom Tom. Notre présence est répartie en 6 régions avec une dizaine d'agences offrant toutes le même service, la même compétence et la même proximité auprès de nos clients.

Notre savoir-faire inégalé et reconnu par nos clients. Notre expérience de terrain avec plus de 2000 chantiers par an en fait la force de nos hommes et de l'entreprise pour répondre sur des problèmes allant de la mise en sécurité à de la réparation et au renforcement des structures.

Nos équipes d'ingénieurs, de compagnons, sont formés et aguerris aux méthodes, aux techniques et produits Freyssinet

Une de nos premières exigences : assurer la sécurité de chacun

Notre signature exprime la volonté d'offrir à nos clients des solutions durables, respectueuses de l'environnement et à notre personnel un cadre de vie où la sécurité, la maîtrise des risques et l'innovation constituent un état d'esprit de chaque instant.

Judi 25 octobre 2018 – 15 h 15 à 16 h 00

Conférence thématique animée par la MAF

40 ans de la Loi Spinetta

Pourquoi cet anniversaire concerne autant les architectes ?

NOTE DE CADRAGE

Contenu :

En 1978, la loi Spinetta venait sauver le monde de l'assurance construction, au bord de l'implosion, en rendant obligatoire l'assurance décennale pour tous les intervenants de l'acte de construire.

En quoi cette loi a-t-elle été protectrice pour les architectes ?

Quelle est la position de la MAF sur ce système d'assurance ?

Y-a-t-il eu des dérives ?

Quels enseignements tirer de 40 ans de jurisprudence ?

Et maintenant ? Que faut-il attendre du législateur ?

La MAF présentera les positions qu'elle défend pour pérenniser la protection de la profession.

Intervenants : Michel Klein, directeur des sinistres

Patrick Cormenier, responsable des hauts risques financiers à la direction des sinistres.

Atelier Boite à outils chantiers, sur le stand de la MAF : « La Boite à Outils de la MAF, la seule qui tient dans votre poche ! »

La MAF a lancé la Boite à outils chantiers, un service 100% en ligne dédié aux concepteurs du bâtiment pour mieux appréhender le déroulement d'une construction, maîtriser le suivi de l'exécution des travaux et permettre l'aboutissement du projet architectural dans les meilleures conditions.

La boite à outils chantier : 23 chapitres **élaborés par** un comité de rédaction composé d'architectes, de juristes de la MAF et d'avocats spécialisés. **23 chapitres qui déminent le chantier, trop souvent lieu de tous les dangers pour les concepteurs. 23 chapitres pour défricher le fouillis réglementaire et technique qui pollue votre quotidien. Le tout tenant dans le creux d'une main**, disponible 24h sur 24, depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

Présentations à découvrir en permanence sur le stand de la MAF.

Jeudi 25 octobre 2018 – 15 h 15 à 16 h 00

Atelier mené par Nathalie Briard, Responsable des Affaires sociales - Unifa

L'évolution du cadre social des entreprises d'architecture

NOTE DE CADRAGE

Point sur les évolutions juridiques :

- L'importance d'organiser les élections du personnel,
- Le contrat de travail, clé de voûte des relations professionnelles, l'avenant de 2018 sur la grille de classification
- Réforme de la formation : apprentissage, CTP, OPCO, ...
- Avenant modificatif sur les taux d'appel de la Prévoyance au 1^{er} octobre 2018

Jeudi 25 octobre 2018 – 16 h 10 à 16 h 55

Table ronde

Instruction des Permis de Construire Et si on changeait tout !

NOTE DE CADRAGE

Contexte/constat

- Les procédures de délivrance des permis de construire ne donnent satisfaction ni à l'administration surchargée, ni aux politiques, ni aux pétitionnaires.
- Les difficultés liées à la délivrance des autorisations n'apportent aucune garantie quant à la qualité architecturale.
- La dynamique économique et le besoin de créer des logements (et autres constructions) sont contrariés par les procédures de délivrance des permis de construire.

Objectifs de l'atelier

- Proposer une approche radicalement nouvelle pour accélérer la procédure sans pour autant renoncer aux garanties actuelles.

Contenu de l'atelier

L'objet de l'atelier est de soumettre et d'argumenter une évolution majeure de l'instruction des permis de construire en France.

- Pour les communes dotées d'un PLU, le PLU à la date du dépôt sera la référence.
- L'architecte a la responsabilité du dépôt d'un dossier conforme aux exigences réglementaires et respectant le PLU et les divers règlements de la commune concernée.
- Ce dossier est « le permis de construire » ou le « permis d'aménager » et non plus la « demande de permis de construire ou d'aménager ».

- Les services techniques et concessionnaires disposeront d'un délai de 2 mois pour émettre des prescriptions. Dans les zones U (ouvertes à l'urbanisation) pas de rejet possible par les services techniques et concessionnaires puisqu'une zone U est par définition équipée.
- Les autorités, Mairie, Métropole, Contrôle de légalité, disposeront d'un délai de 2 mois pour émettre un avis sous forme de prescriptions ou de rejet motivés.
- Les tiers disposeront également d'un délai de 2 mois pour recourir contre le dossier.

- L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté en amont et le dossier comportera un avis du service. Celui-ci devra se fonder strictement sur les prérogatives et missions réglementaires et sera donné en totale indépendance.

Noms et qualité du ou des intervenants pressentis

Adjointe à l'urbanisme de la ville de Marseille ou Métropole NCA

Architecte SACA/SA13 + 1 autre

Un promoteur ou maître d'ouvrage

Un avocat spécialisé en droit public

Mathieu Marin – Président du Syndicat des Architectes de Côte d'Azur

Lorenzo Roccardo - maître de conférences en droit, architecte

Jeudi 25 octobre 2018 – 17 h 30 à 19 h 00

Table ronde

Métropole, Grand Territoire

NOTE DE CADRAGE

Cette table ronde est l'occasion d'entrer plus avant dans le thème du Congrès 2018.

Les Métropoles sont de nouvelles entités administratives françaises au territoire agrandi et aux compétences élargies par rapport aux Communautés Urbaines dont elles prennent la suite. Par l'addition des champs de compétences affectées précédemment aux Communes, et aussi partiellement aux Départements et aux Régions, elles sont appelées à prendre un rôle moteur dans l'aménagement du territoire, et deviennent de fait les collectivités territoriales aux moyens économiques et humains les plus importants après l'Etat. Elles auront, en outre, un rôle structurant pour le développement économique et humains de leurs Régions. Ce rôle particulier est renforcé par l'éclatement, le peu de moyens et de champs de compétences des collectivités intermédiaires que sont en France les Régions et les Départements. Elles seront donc appelées à devenir des interlocuteurs et des donneurs d'ordre importants pour les architectes. Elles seront pour les architectes un nouveau champ de réflexion pour un aménagement du territoire élargi.

Pourtant si nous nous penchons sur le terme de METROPOLE nous ne pouvons que constater que les collectivités territoriales auxquelles il est affecté en France entreraient plutôt dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler VILLES INTERMÉDIAIRES à l'échelle mondiale. En effet le terme de Villes Intermédiaires réunit en principe les agglomérations comprises entre cent mille et deux millions d'habitants. Or aucune des collectivités considérées, en dehors du Grand Paris, ne dépasse ce chiffre.

Pour nombre d'entre elles, leur territoire élargi sort largement du cadre strictement urbain, habituellement qualifié de « métropolitain ». Elles comportent parfois de nombreux espaces péri-urbains, voire ruraux, quand il ne s'agit pas d'espaces naturels protégés. Marseille qui est devenue une Métropole Département allant jusqu'à Aix en Provence et Aubagne et englobant une majorité de zones naturelles, dont le Parc National des Calanques est symbolique en la matière et constitue même une situation extrême à même de nourrir nos réflexions sur la place des architectes dans un nouveau processus de développement territorial liant l'urbain et le rural. Marseille, ville multiculturelle rencontre des civilisations de la Méditerranée depuis plus de deux millénaires et qui a contribué à leur brassage, nous offre l'occasion d'élargir nos réflexions à notre responsabilité d'architectes pour lier le devenir d'une Ville à son Histoire, et pour contribuer à maintenir des liens sociaux, en se mettant au cœur des Mondes.

Parmi les dix Métropoles françaises la situation de Marseille n'est pas unique, encore qu'elle s'inscrit à l'échelle d'un département. Les espaces péri-urbain, ruraux et les espaces naturels parfois protégés sont largement prédominants par rapport au tissu urbain dense. Dans d'autres Métropoles des groupes d'élus représentant des communes petites ou moyennes se sont déjà mobilisés pour dénoncer l'aspiration de la Ville Centre et les effets pervers en matière d'aménagement du territoire. La question soulevée se posera peut-être de façon encore plus forte pour les zones rurales éloignées des Métropoles.

Pour les architectes et les urbanistes il en découle de nombreuses questions :

- Les Métropoles sont-elles la bonne échelle pour concevoir et décider l'aménagement du territoire ?*
- Comment trouver le bon équilibre entre l'attractivité urbaine et l'aménagement des espaces péri-urbains ?*
- S'agit-il d'une réflexion globale ou de démarches distinctes s'appuyant sur des compétences particulières ?*
- Quel sera la place des dix Métropoles françaises dans l'aménagement du territoire, auront-elles un effet d'aspirateur venant appauvrir les autres territoires ou contribueront-elles à un nouvel équilibre ?*
- Quelles sont les ambitions et volontés politiques ?*
- Quel sera la place des architectes et des urbanistes pour inventer ces nouveaux territoires ?*

Cette table ronde réunira des professionnels reconnus de l'architecture et de l'urbanisme, des personnalités politiques et des représentants de l'Unsa.

Responsable de la Table Ronde : Régis Chaumont - Président de l'Unsa

Animateur : Dominique Errard - journaliste et architecte, ancien rédacteur du Moniteur

Intervenants pressentis :

- Patrick Bloche** (sous réserve) – Ancien député - Adjoint à la maire de Paris, chargé de l'éducation, de la petite enfance et de la famille - Rapporteur du projet de Loi LCAP (relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine)
- Laure-Agnès Caradec** - Adjointe au Maire de la Ville de Marseille, Déléguée à l'Urbanisme, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Présidente de l'AGAM, Présidente d'Euroméditerranée
- Bernard Reichen** – Architecte et urbaniste – Grand Prix National d'Urbanisme 2005

Vendredi 26 octobre 2018 – 9 h 45 à 10 h 40 et 11 h 00 à 11 h 45

Atelier

Insertion professionnelle des jeunes architectes

NOTE DE CADRAGE

Présenté par l'Association LIS AVI - Responsable : Christophe PIQUÉ

Public visé : 40 à 50 personnes, jeunes DE ou HMONP +2ans.

Déroulement de l'atelier :

9h45 - présentation de l'association Lis Avi et des différentes actions, notamment le site internet qui devient une plateforme assez performante pour permettre aux jeunes de trouver du travail (<http://lis-avi.com/>)

9h50 - présentation de l'Unifa par Michel DELAPORTE, Président National 1981-1985

9h55 - table ronde

L'idée est de proposer un débat aux jeunes architectes qui leur permettra de se faire une idée sur la vie syndicale et son importance.

Intervenants pressentis :

- **Yannick Nobile** - président de Lis Avi, jeune HMO (3ans), nouvellement inscrit à l'ordre, exerce en société unipersonnelle
- **Rémi El Jadaoui** - jeune diplômé (2017) employé chez MOA Architecture
- **Michel Delaporte** Président National 1981-1985,
- **Elisabeth Polzella**, ancienne déléguée du BNU auprès des Jeunes Architectes
- **Michel Jarleton** - Délégué du BNU à la formation
- Un syndiqué du SA13
- **Christophe Piqué** se chargera d'animer la table ronde afin que les intervenants puissent débattre autour de plusieurs thèmes :
 - Conditions d'inscription au syndicat. Qui peut s'inscrire, et quel est l'intérêt ?
 - Les actions syndicales. Quels sont les liens avec les actions de l'ordre ?
 - Syndicat en France ou syndicat en Europe. Quelles relations ? Quelles différences ?

- Taille d'agence : ont-elles toutes le même poids dans les syndicats ? Sont-elles toutes représentées ?
- Statut des architectes : Quelles pistes pour l'avenir ?
- Conventions collectives : Quels sont les enjeux ?

10h30 - Conclusion de la table ronde

10h35 - Présentation du congrès par Philippe KLEIN, responsable congrès 2018, pour expliquer aux jeunes ce qu'il s'y passe, et quels sont les intervenants.

10h40 - 11h00

Les participants de l'atelier font le tour des stands et rencontrent les partenaires

11h00 - 11h45

Les participants rejoignent les syndiqués dans l'auditorium après l'AG pour échanger avec les syndiqués présents.



L'UNION DES ARCHITECTES

architectes
CONGRÈS ■ UNIFA

49^e
congrès des architectes



Marseille
Palais du Pharo

25 - 26 - 27
Octobre 2018

Vendredi 26 octobre 2018 – 14 h 00 à 14 h 45

Conférence thématique

*Point d'actualité sur la Cipav, Caisse de
retraite des architectes*

NOTE DE CADRAGE

Vendredi 26 octobre 2018 – 14 h 15 à 15 h 00

Atelier

Architectes : présomption de compétence !

NOTE DE CADRAGE

Les professions réglementées sont généralement reconnues et respectées pour leur haut niveau de compétences et pour la fiabilité de leurs paroles et actes. Cela ne semble pas être le cas des architectes ! Alors même que le législateur s'appuie sur notre niveau de formation et les garanties que nous apportons pour nous confier la conception du cadre bâti et la garde de l'intérêt public s'y rattachant, nous sommes bien souvent malmenées par l'administration. Il semble y avoir un gouffre entre la confiance de la Loi de 1977 en nos compétences, et la façon dont nos projets sont décortiqués et parfois démembrés par les services instructeurs. Les autres acteurs de la réalisation du cadre bâti sont également prompts à remettre en cause notre place dans la chaîne de réalisation. Cette situation semble spécifique à la France ! D'où vient-elle ? Comment lutter contre les à priori qui s'expriment fréquemment sur la limite de nos compétences ? L'Unifa doit-elle lancer une action, en particulier sur la façon dont nos dossiers de demandes de PC sont instruits dans un climat de suspicion ?

Cet atelier-fabrique s'appuiera sur des échanges avec les participants pour conduire à la production d'un mémoire et à l'élaboration d'une stratégie syndicale à porter par l'Unifa.

Responsable et animateur : Régis Chaumont – Président de l'Unifa

Intervenants :

Lorenz Bräker – Vice-Président de l'UIA Union Internationale des Architectes

Ahmed Sherif Hamdi - Avocat

Vendredi 26 octobre 2018 – 15 h 00 à 15 h 45

Conférence thématique/débat

Architecture acier et la mixité verre-acier

Animée par le SCMF, Syndicat de la Construction Métallique de France

NOTE DE CADRAGE

Cet atelier propose une conférence thématique sur l'architecture métallique et sur la mixité verre-acier.

Présentations de solutions acier en réponse aux projets les plus complexes pour exprimer avec succès toutes les écritures architecturales les plus audacieuses.

Cette conférence proposera un éclairage particulier sur l'alliance évidente du verre et de l'acier. Le mariage de ces deux matériaux prône l'esthétisme architectural et l'innovation.

Monsieur Stéphane Herbin aura également l'occasion d'interagir avec les participants à leurs demandes.

Présentation du Syndicat de la Construction Métallique de France :

Le SCMF représente à l'échelle nationale les constructeurs métalliques. Il s'agit d'un organisme tourné vers les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, dans le but d'apporter des réponses innovantes aux projets. C'est dans ce contexte que l'on peut voir se réaliser des ouvrages d'exception qui marquent le paysage français.

Intervenant :

Stéphane Herbin (Architecte, Directeur du développement & innovation chez CTICM)

Liens :

<https://www.scmf.eu/>

<https://www.linkedin.com/company/scmf/>

https://twitter.com/SCMF_Syndicat

<https://www.facebook.com/SCMF92/>

Vendredi 26 octobre 2018 – 15 h 15 à 16 h 00

Atelier animé par le Club Prescrire

Industriels et bâtiments responsables *2020-2050*

NOTE DE CADRAGE

Le changement et l'évolution des choix techniques, économiques et environnementaux font déplacer les curseurs. La prise de conscience et les attentes de la population font évoluer la nature des bâtiments. Responsable pour qui et pourquoi ?

- **Introduction et animation du thème par Lionel Blancard de Léry, Président du Club Prescrire,**
- **Présentation des intervenants,**
- **Échange avec un maître d'ouvrage de la région de Marseille accompagné d'un sociologue et des industriels du Club Prescrire.**

Vendredi 26 octobre 2018 – 16 h 00 à 16 h 45

Atelier

Atelier contractance générale

NOTE DE CADRAGE

Le SNACG : Syndicat des Architectes Contractants Généraux

Jean-Pierre Bosquet, Président - Didier Fruchet - Patrick Anjuere

PROPOSER UNE OFFRE NOUVELLE POUR NOS CLIENTS

10 minutes

- Un engagement plus fort
- Une contractualisation séduisante par la sécurité qu'il inspire
- Une contractualisation qui facilite l'offre packagée en rénovation énergétique

LES ARCHITECTEURS : plus qu'une coopérative de contractants généraux

Gilles Fages, Président - Patrick Anjuere, Vice-Président – Franck Le Mevel, Directeur Général

PROPOSER AUX ARCHITECTES TOUS LES OUTILS NÉCESSAIRES 20 minutes

- Des contrats spécifiques adaptés à chaque type de marché
- Des assurances spécifiques négociées
- Des garanties de livraison externes pour la sécurité totale des clients
- La mise à disposition d'outils commerciaux partagés puissants
 - ✓ Figures d'architecture
 - Société d'Architecture d'envergure nationale pour le partage des affaires de maîtrise d'œuvre,
 - ✓ Architectes associés
 - Société de contractance générale d'envergure nationale pour le partage des affaires de contractance générale
 - ✓ CITAGONE
 - Architectes immobilier, opérateur des promotions apportées ou portées par les Architectes
 - Formation à la VEFA
- Un soutien aux sociétés de contractance par pôle d'activités et de marchés

PROPOSER AUX ARCHITECTES TOUS LES OUTILS NÉCESSAIRES 10 minutes

- **Formation Paris Dauphine** ouverte à tous les architectes
 - ✓ Cursus diplômant de master en gestion et management
- Formation à la contractance générale
- Formations commerciales internes
- Formations gestion internes
- Formations avec le GEPA

ÉCHANGES – DIALOGUES – QUESTIONS

5 minutes

Vendredi 26 octobre 2018 – 16 h 15 à 16 h 40

Atelier

Réhabiliter avec le bois et biosourcé : 4 outils pour argumenter, concevoir, échanger

Les objectifs de l'atelier

L'atelier a pour objectif de faire connaître aux architectes 4 outils (ou services) pour réaliser des réhabilitations avec le bois et bio-sourcés dans les meilleures conditions.

- Un outil pour argumenter face à la maîtrise d'ouvrage les solutions de réhabilitation bois et biosourcés, en s'appuyant sur des exemples concrets.
- Un outil technique pour concevoir des solutions constructives bois sur des bases validées : principes, détails techniques sur les parties courantes et points singuliers, descriptifs, CCTP.
- Un réseau de 25 animateurs bois pour accompagner l'architecte dans le déroulement de son projet ; ce dispositif gratuit a été mis en place par les interprofessions régionales.
- Un club pour échanger autour de la construction bois, qui rassemble les architectes, maîtres d'ouvrage entreprises, industriels.

Déroulé de l'atelier

- Quels sont les cas de figure où l'usage du bois devient un argument pour répondre aux objectifs de réhabilitation du maître d'ouvrage, ou aux contraintes de l'existant :
 - Réponses illustrées par des exemples, et présentation de www.solutions-rehabilitation.fr
- Sur quels documents s'appuyer pour concevoir une réhabilitation avec le bois :
 - Présentation du volet « réhabilitation » du site <http://catalogue-construction-bois.fr> et des contenus : typologie de réhabilitation, détails techniques, descriptifs, CCTP.
- Comment puis-je être accompagné dans mon projet de réhabilitation :
 - Connaître la liste des animateurs bois et les soutiens possibles
 - Suivre une formation fondée sur les outils de filière, en lien avec l'animateur bois de ma région.
- Être en réseau avec les architectes, maîtres d'ouvrage, entreprises... qui travaillent avec le bois :
 - Présentation du club « OUI au bois », ses membres, ses animations.

Vendredi 26 octobre 2018 – 17 h 00 à 18 h 30

Conférence

Architectures en confins de Méditerranée

NOTE DE CADRAGE

Proposition :

Les deux Invités préparent chacun une présentation diaporama de 15-20 minutes sur la base des propositions ci-dessous qui peuvent les inspirer.

Après propos liminaire ci-dessous, chacun présente son travail.

Dans un second temps, la table ronde est animée par Dominique Errard.

Dans un troisième temps, réponse aux questions de la salle.

Proposition de sujet :

Nous accueillons deux Architectes dont l'activité s'exerce en France, sur des projets urbains et architecturaux parmi les plus ambitieux du moment - comme dans le quartier Brazza à Bordeaux - mais aussi à l'international.

Nous évoquerons particulièrement Beyrouth où Marc Barani vient de livrer le Mausolée de Rafik Hariri, et où l'agence de Youssef est basée.

La mise en perspective de la pratique de l'Architecture en France depuis des environnements ou les manières de faire sont aussi différentes est peut-être un moyen de la questionner, d'orienter un débat ouvert sur une crise. Nous serions heureux d'entendre les points de vue de nos invités, et de pouvoir en discuter avec eux.

La question de la place des Architectes dans la chaîne des acteurs contemporains de l'aménagement du territoire se pose en regard de l'actualité syndicale du moment : la loi Elan, et son objectif affiché de construire mieux, moins cher, et plus vite - ce qui n'est pas sans nous rappeler certaines dérives dramatiques des trente glorieuses -. La mise en avant de l'intérêt public de l'Architecture, et de la plus-value qualitative que peuvent apporter les Architectes ne semblent plus suffire à convaincre, ni à compenser l'étiquette de fauteurs de trouble utiles qui était la nôtre jusqu'à aujourd'hui.

La suppression des concours pour le logement social est une manière de mettre les Architectes un peu plus à l'écart, d'acter le fait qu'ils sont plus considérés aujourd'hui comme des freins aux objectifs de la loi, que des atouts. Les appels à projets de type « Paris » ou « Métropoles innovants » sont aussi des moyens d'attribuer à des opérateurs urbains privés des mandats pour coordonner, et diriger des groupements de maîtrise d'œuvre. Pour construire mieux, plus vite, et moins cher, ne faut-il pas, au contraire, remettre les Architectes au centre du système ?

La connaissance globale des architectes sur l'ensemble du processus d'aménagement leur confère de facto la capacité d'innover. Justement, le « droit d'innover », inscrit aujourd'hui dans la loi Darmanin, est-il un outil que la profession peut mettre à profit pour reprendre la main sur la règle qui régit son art, dictée aujourd'hui par des corps tiers, non concertés, pour produire des textes souvent contradictoires et inapplicables sans sacrifier la qualité des projets ?

La capitale libanaise, bousculée par l'histoire depuis des décennies, peut s'apparenter à un espace dérégulé où la contrainte normative qui entrave l'Architecture en France est limitée.

Comment s'exerce la planification urbaine, la programmation et la gestion de l'espace public ? A quoi ressemble une architecture conçue sans PLU ? avec d'autres normes de sécurité, PMR, ou DTU ? Pour quel préjudice, et quel bénéfice ? Beyrouth se construit-elle avec des Bureaux de Contrôle ? Des coordinateurs SPS ? Est-ce que des relais privés, tels que les assurances, ou la profession à travers les règles de l'Art parviennent à pallier la norme en assumant la responsabilité inhérente à l'acte de construire ?

En présentant Beyrouth de leurs points de vue, nos deux protagonistes peuvent nous raconter indirectement, et avec un œil objectif, notre situation en France.

En nous racontant leur collaboration à Bordeaux-Brazza, le premier en tant qu'urbaniste inventeur des « Volumes-Capables », le second en tant qu'Architecte-chercheur engagé sur la mutabilité bureau-logement, ils peuvent nous donner à réfléchir, et nous l'espérons ouvrir des pistes.

MARC BARANI

Après avoir étudié l'architecture et la scénographie, il complète sa formation par des études d'anthropologie qui l'ont conduit un an au Népal.

Il fonde son agence en 1989 et démarre son activité par l'extension du cimetière Saint-Pancrace à Roquebrune-Cap-Martin, suivie par la restauration du Cabanon de Le Corbusier.

Son équipe est pluridisciplinaire et réunit selon les projets, architectes, scénographes, designers et paysagistes.

Aujourd'hui, l'Atelier travaille, notamment, sur des infrastructures urbaines dont le terminus de la ligne 2 du Métro de Marseille, une Gare de la Ligne Rouge du Grand Paris, un Centre de Maintenance à Vitry sur Seine, sur le Tribunal de Grande Instance à Aix-en-Provence, l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie à Arles, un auditorium à l'Institut de France, l'IMREDD à Nice, des logements sociaux et la tombe/mémorial de Rafic Hariri à Beyrouth.

Marc Barani a enseigné l'architecture de 1993 à 2003 et donne régulièrement des conférences en France et à l'étranger.

En 2008, il reçoit le prix de l'Équerre d'argent du Moniteur pour la Gare des Tramways de Nice ; il est avec ce même projet, finaliste du prix Mies van der Rohe en 2009.

En 2013, il est lauréat du Grand Prix National de l'Architecture.

Marc Barani s'est largement impliqué au cours de l'année 2015 dans les travaux en vue de l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale pour l'architecture où il a animé le groupe de travail « innover ».

En 2018, il reçoit la Grande Médaille d'Or décernée par l'Académie d'Architecture.

YTAA - Youssef Tohme Architects and Associates

Youssef Tohme

Architecte, Fondateur, Associé principal

Diplômé de l'Ecole d'Architecture Paris-Villemin où il a enseigné la théorie suite à l'obtention de son diplôme en 1997.

Il travaille entre 2000 et 2006, dans plusieurs agences Parisiennes dont l'agence AJN (Ateliers Jean Nouvel).

Parallèlement, il mène des projets personnels au Liban dont le campus de l'innovation, de l'économie et du sport à Beyrouth (USJ) en association avec l'agence '109 architectes'.

Lauréat du Concours Young Arab Architects (CA'ASI, Institute du Monde Arabe, Paris, 2012), selon le jury « Youssef Tohme dans son projet... nous montre combien la symbiose entre la tradition et la modernité peut redéfinir l'espace architectural, lui donner un souffle, justement empreint d'innovation ».

En 2008, il fonde l'agence Y.Tohme/Architects à Beyrouth.

Entouré d'une équipe d'architectes libanais et internationaux, il vise à articuler ses recherches théoriques et techniques avec sa pratique dans le cadre de projets architecturaux et urbains.

Selon Youssef Tohme, « La mixité sociale, la liberté, l'entre-deux, l'habiter, le silence, l'arrachement et le paysage sont autant de thèmes que l'agence étudie pour développer ses projets.

L'architecture qui nous touche parle du monde dans lequel nous vivons. Nous essayons de comprendre ce monde d'une façon sociale, économique, politique et philosophique. Les réflexions sur la société, le territoire et l'écriture suscitent nos intérêts : nous nous interrogeons sur leurs relations et essayons de réinterpréter l'architecture, se l'approprier, de l'adapter. »

On parle plutôt de structure d'habitats, de relations, d'usages, d'ambiance, d'appropriation, et non de maison tel que Villa T, Villa SC et Villa M... ainsi de questionnement sur des programmes et des contextes tel que le siège de replie de la banque BLF, d'une tour résidentielle au centre-ville A599, d'un hôtel au bord de la mer HAT et du nouveau siège de PSLAB à Beyrouth.

Au niveau du contexte international un certain nombre d'édifices culturels, résidentiels et urbains sont en cours de développement tels que MARE « Museum pour l'Art Moderne et Contemporain » Roumanie à Bucarest, ALZORAH Marina Square un complexe résidentiel à Ajman, EAU, ou l'Ecole de Cambridge à Bucarest.

En 2012, YTAA - Youssef Tohme Architects and Associates gagne le concours d'urbanisme lancé par la mairie de Bordeaux pour le réaménagement du quartier Brazza Nord, une ancienne friche industrielle de soixante hectares.

Dans ce projet l'agence a travaillé sur le concept de l'imprévu dans la formation et l'évolution d'un quartier, et sur le concept de paysage comme infrastructure urbaine ainsi que sur le concept de volumes capables et plusieurs typologies d'habitats comme essence, et formant l'identité du quartier de Brazza.

En 2013, Youssef Tohme a été nommé commissaire d'Agora 2014, une biennale d'architecture d'urbanisme et de design qui a eu lieu à Bordeaux en septembre 2014 et qui pose la question de l'espace publique.

Parallèlement, il publie le livre 'Intensive Beyrouth', un essai illustré qui mêle des réflexions urbaines sur la capitale libanaise aux expériences des projets de l'agence, engagée à rouvrir le débat sur l'architecture du Liban.

En 2015, on lui décerne « La médaille de l'urbanisme" de l'Académie d'Architecture de France pour son travail autour de la région de Bordeaux.

En 2016, l'agence YTAA remporte le projet de 120 logements à l'île de Nantes, dont une tour en bois de 11 étages.

En Janvier 2018, Youssef Tohme est admis à l'Académie Française d'Architecture.

L'agence est finaliste et toujours en compétition pour le concours de « Bruneseau » un projet de 150,000 mètres qui relie Paris à Ivry et sur le projet de « Vannes » ville portuaire en Bretagne.

Parallèlement, il continue à faire des conférences dans plusieurs pays pour explorer des thèmes qui nourrissent le travail au sein de l'agence YTAA.